

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL



Échelle 1 : 5'000

Mars 2025

Approuvé par la Municipalité

dans sa séance du 23 janvier 2023



Soumis à l'enquête publique

du 25 février au 23 mars 2023



L'attestent : le Syndic : *[Signature]* La Secrétaire : *[Signature]*

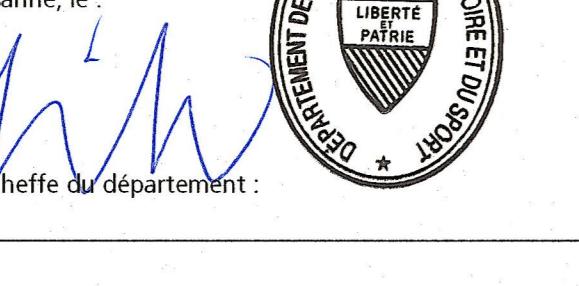
Adopté par le Conseil général

dans sa séance du 16 décembre 2024



Approuvé par le Département *[Signature]*

10 DEC. 2025



Lausanne, le : *[Signature]* La Cheffe du département : *[Signature]*

Le Président : *[Signature]* La Secrétaire : *[Signature]*

Entré en vigueur le : 10 DEC. 2025

Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés
Rue des Pêcheurs 7
Case postale 1401 Yverdon-les-Bains
024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

LÉGENDE

- Limite de commune
- Limite du plan d'affectation
- Limite forestière statique en zones à bâtrir selon relevé de lisière du 17 juin 2003 par l'Inspection des forêts du 8ème arrondissement (art. 13 LFo)
- Limite forestière indicative hors zones à bâtrir
- Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art. 27 LVLFo)

AFFECTATIONS

- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Zone mixte 15 LAT
- Zone centrale 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT

PATRIMOINE

- Inventaire cantonal des chemins de randonnée pédestre
- Itinéraire de SuisseMobile à vélo
- Région archéologique

Recensement architectural

- Objet noté 2
- Objet noté 3
- Objet noté 4

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

- Importance nationale
- Importance régionale
- Importance locale

ENVIRONNEMENT

- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 Oeaux

Zones de protection des eaux

- Zone S2
- Zone S3

Secteurs de protection

- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - A (PNP A)
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - B (PNP B)

